

## AVIATION CIVILE

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER,  
EN CHARGE DES RELATIONS INTERNATIONALES  
SUR LE CLIMAT

*Direction générale de l'aviation civile*

### Décision du 16 novembre 2016 fixant la composition de l'instance nationale de concertation ouvrière de la direction générale de l'aviation civile

NOR : DEVA1633809S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La secrétaire générale de l'aviation civile,

Vu la décision n° 14-073 du 20 mars 2014 portant création d'une instance constituée au sein du comité technique de réseau de la direction générale de l'aviation civile, dénommée instance nationale de concertation ouvrière, et fixant son organisation ;

Vu l'arrêté du 20 janvier 2015 fixant la composition de l'instance nationale de concertation ouvrière ;

Vu les cinq procès-verbaux en date de décembre 2014 relatifs au dépouillement des votes pour l'élection des représentants des personnels ouvriers en commissions d'avancement des ouvriers,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

La composition de l'instance nationale de concertation ouvrière (INCO) de la direction générale de l'aviation civile est fixée ainsi qu'il suit :

Sont nommés représentants des personnels conformément aux dispositions de l'arrêté du 20 janvier 2015 susvisé :

#### En qualité de membres titulaires

##### *Pour FEETS-FO*

M. Franck DUPONT.  
M. Jean-Marie GARCIA.  
M. Pierre GAUBERT.  
M. Christophe MAZIN.  
M. Christophe CABARET.  
M. Rémy FISCHER.

##### *Pour l'USAC-CGT*

M. Abdelouab MERBAH.  
M. Christophe PRINGOT.  
M. François EUSTACHE.

##### *Pour le SPAC-CFDT*

M. Bruno MERTEN.

## En qualité de membres suppléants

### *Pour FEETS-FO*

M. Jean-Laurent DUPRAT.  
M. Yohan BLANCHARD.  
M. Jean-Claude PINTO.  
M. Laurent FERCOT.  
M. Cyril TANCOGNE.  
M. Joël MONTARIOL.

### *Pour l'USAC-CGT*

M. Florent ALINE.  
M. Jean-Pierre BELAVAL.  
M. Guy PROUIN.

### *Pour le SPAC-CFDT*

M. Pascal LE DROGO.

### Article 2

La décision du 24 octobre 2016 fixant la composition de l'instance nationale de concertation ouvrière de la direction générale de l'aviation civile est abrogée.

### Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, en charge des relations internationales sur le climat.

Fait le 16 novembre 2016.

Pour la ministre et par délégation :  
*L'adjoint à la sous-directrice des personnels,*  
S. DEMARET